

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2025

Date : Jeudi 10 avril 2025 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal - Maison Hugonin - Rue des Remparts 3 - 1814 La Tour-de-Peilz

Présidence : Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz)

Scrutatrices : Mathias Ekah (Montreux) - Muriel Higgy-Schmidt (Vevey)

Présent(e)s : 56 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 2 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 1 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
- 3.1 Un conseiller ou une conseillère (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)
- 3.2 Un conseiller ou une conseillère (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)
- 3.3 Monsieur Quentin Schär (Corsier), en remplacement de Madame Arianne Rouge
- 3.4 Madame Caroline Gigon (Vevey), en remplacement de Monsieur Yvan Luccarini
- 3.5 Monsieur Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Madame Laura Ferilli
- 3.6 Madame Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Schwab
- 3.7 Monsieur Jean-Paul Gremion (Corseaux), en remplacement de Monsieur Laurent Paschoud
- 3.8 Madame Corinne Cagnard (Chardonne), en remplacement de Monsieur Gilbert Cavin
- 3.9 Madame Carla Silva Borges de Sá (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote
- 3.10 Monsieur Jean Signori (Jongny), en remplacement de Madame Caroline Genovese
- 3.11 Madame Viviane Schweizer-Ronnerström (Veytaux), en remplacement de Monsieur Philippe Andler
4. Élection d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (Vevey), démissionnaire
5. Approbation du procès-verbal No 01/2025 de la séance du 30 janvier 2025
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction :
 - 9.1 Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025)
 - 9.2 Rapport de gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025)
10. Communications du Comité de direction
 - 10.1 Communication No 03/2025 relative au préavis No 08/2024 (Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera)

- 10.2 Maison de la sécurité publique – retour sur l’analyse « SWOT » des trois sites potentiels (Présentation)
11. Rapports des commissions
 - 11.1 Rapport relatif à la Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d’argent (Préavis No 07/2024) (Rapp. : M. Jean-Marc Forclaz, Président)
 - 11.2 Rapport relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l’ASR – Demande d’un crédit d’investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024) (Rapp. : M. Yvan Cornu, Président)
 - 11.3 Rapport relatif au projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l’Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024) (Rapp. : M. Dominique Vaucoret, Président)
12. Autres objets s’il y a lieu

M. le Président Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) ouvre la séance et salue l’ensemble des personnes présentes, le public, les représentants de l’ASR et de la presse, ainsi que notre agent de proximité. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions.

1. APPEL

Excusé(e)s : Murat Karakas (Montreux) – Clément Tolusso (Vevey)

Absent(e)s : Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier), président du Comité de direction, est excusé ; M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), vice-président, le remplace. M. Alessio Grutta (La Tour-de-Peilz), membre, est lui aussi excusé.

Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l’art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l’ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. M. le Préfet a reçu un exemplaire de la convocation.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés à l’ordre du jour :

- 3.1 Monsieur Jérôme Ghedira (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)
- 3.2 Monsieur Oliver Ghorayeb (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)
- 8.1 Interpellation de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) et consorts : « Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey »
- 8.2 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l’application PayByPhone à Vevey »
- 8.3 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Utilisation et usage des clouds, courriels, photos et internet y compris utilisation de l’AI au sein de l’ASR »
- 8.4 Interpellation de Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux) et consorts : « Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public »

La parole n’est pas demandée. Au vote, l’ordre du jour est accepté à l’unanimité tel qu’amendé.

3. ASSERMENTATIONS

- 3.1 Monsieur Jérôme Ghedira (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)
- 3.2 Monsieur Oliver Ghorayeb (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)

- 3.3 Monsieur Quentin Schär (Corsier), en remplacement de Madame Arianne Rouge
- 3.4 Madame Caroline Gigon (Vevey), en remplacement de Monsieur Yvan Luccarini
- 3.5 Monsieur Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Madame Laura Ferilli
- 3.6 Madame Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Schwab
- 3.7 Monsieur Jean-Paul Gremion (Corseaux), en remplacement de Monsieur Laurent Paschoud
- 3.8 Madame Corinne Cagnard (Chardonne), en remplacement de Monsieur Gilbert Cavin
- 3.9 Madame Carla Silva Borges de Sá (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote
- 3.10 Monsieur Jean Signori (Jongny), en remplacement de Madame Caroline Genovese
- 3.11 Madame Viviane Schweizer-Ronnerström (Veytaux), en remplacement de Monsieur Philippe Andler

M. le Président indique que M. Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier) a d'ores et déjà annoncé son absence ce soir. Son assermentation est donc reportée à la séance du 26 juin 2025.

Conformément à la procédure réglementaire, il donne lecture du serment prescrit par la loi, puis M. Jérôme Ghedira (Corsier), Mme Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), M. Jean-Paul Gremion (Corseaux), Mme Corinne Cagnard (Chardonne), Mme Carla Silva Borges de Sá (Montreux), M. Jean Signori (Jongny) et Mme Viviane Schweizer-Ronnerström (Veytaux) prêtent serment.

M. Oliver Ghorayeb (Vevey), M. Quentin Schär (Corsier) et Mme Caroline Gigon (Vevey) étant absents, leur assermentation est reportée à la séance du 26 juin 2025.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR NICOLINO BERARDOCCO (VEVEY), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) est élue membre de la commission de gestion pour la fin de la législature 2021-2026 de manière tacite et par acclamation.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2025 DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2025 de la séance du 30 janvier 2025 est adopté à une large majorité (trois abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Les nouveaux statuts de l'association n'ont fait l'objet d'aucun recours, raison pour laquelle l'assermentation des nouveaux membres a pu se dérouler ce soir.

La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à l'aula du collège Courbet à La Tour-de-Peilz et sera suivie d'un apéritif.

La prochaine séance préparatoire du groupe Amont se tiendra le jeudi 19 juin 2025 à Blonay (voir la convocation des groupes).

7. CORRESPONDANCE

Néant.

8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

8.1 Interpellation de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) et consorts : « Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey »

M. Yvan Cornu (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Je me permets de vous adresser cette interpellation suite à l'adoption par le Conseil communal de Vevey du projet d'installation de 44 caméras de vidéosurveillance, destiné à pacifier le périmètre élargi de la place de la gare, une zone actuellement marquée par un trafic de stupéfiants important. Bien que ce projet ait reçu l'approbation du Conseil communal, il doit encore être validé par le peuple dans les mois à venir. Ce projet a cependant suscité de vives préoccupations parmi les groupes politiques, qui redoutent une délocalisation du trafic de drogue vers d'autres quartiers de la ville, voire au-delà, dans les communes limitrophes.

D'ailleurs, le groupe des Vert.e.s de Vevey a proposé un amendement visant à allouer un budget supplémentaire pour la mise en place d'une patrouille de police, afin de prévenir et réprimer le trafic de rue. Cette inquiétude est partagée par d'autres groupes politiques, qui s'interrogent sur l'efficacité de la vidéosurveillance pour résoudre le problème, sans le déplacer ailleurs.

Il est reconnu que la présence policière, sur l'ensemble du territoire de l'ASR, dissuade les dealers et joue un rôle essentiel en facilitant, notamment, l'identification et la constatation des délits.

Cette question revêt une importance particulière, car la Municipalité de Vevey, le CODIR, ainsi que la direction de l'Association Sécurité Riviera (ASR) ont collaboré de manière étroite à la mise en place de ce dispositif. C'est pourquoi, dans un souci de prévoyance et d'action coordonnée, je sollicite des réponses précises aux points suivants :

1. Prévention de la délocalisation du trafic de stupéfiants :

- Quelles mesures concrètes l'ASR met-elle en place pour éviter que le trafic de drogue ne se réoriente vers d'autres lieux à Vevey, notamment quartiers d'habitations, parcs publics ou cours d'école, ou dans d'autres communes membres de l'ASR ?
- L'ASR a-t-elle anticipé les zones potentielles où ce trafic pourrait se déplacer et, le cas échéant, quelles actions préventives seront mises en place ?
- L'ASR a-t-elle évalué les ressources nécessaires et estimé les coûts supplémentaires engendrés par ces actions ? (crédits supplémentaires, processus budgétaire 2026)

2. Collaboration et actions coordonnées :

- Quelles initiatives ont-elles été prises en matière de coopération avec la Police cantonale et d'autres partenaires afin de garantir que la délocalisation du trafic de drogue soit efficacement contrée ?
- Dans quelle mesure les ASP peuvent-elles ou peuvent-ils être intégrés dans le dispositif interdisciplinaire de lutte contre le deal de rue ?

3. Suivi et évaluation du dispositif de vidéosurveillance :

- Comment l'ASR prévoit-elle d'évaluer l'efficacité du nouveau dispositif de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région, et comment les résultats seront-ils communiqués au public ?

Je vous remercie par avance de bien vouloir apporter des réponses détaillées à ces questions. Il est crucial de garantir la sécurité et le bien-être de la population, tout en évitant que le problème du trafic de stupéfiants ne se déplace vers d'autres zones de notre région.

Rappel : Notre interpellation s'inscrit plus largement dans la politique suisse en matière de drogue dont l'objectif est de minimiser la consommation et ses conséquences négatives pour les consommatrices,

les consommateurs et la société. À cette fin, elle repose sur les quatre piliers que sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

8.2 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application PayByPhone à Vevey »

Mme Sarah Dohr (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« L'introduction de PayByPhone comme service de paiement des parkings communaux repose sur plusieurs arguments légaux, techniques et financiers. Nous en avons pris connaissance lors le choix qui a été fait. PayByPhone a été officiellement lancé à Vevey en juin 2022, dans le cadre de la modernisation des services de stationnement communal. Cette décision visait à simplifier le paiement (via smartphone, sans ticket physique) et à réduire les coûts de maintenance des parcomètres traditionnels. Certains endroits de Clarens et Montreux sont également équipés de ces parcomètres avec option paiement PayByPhone.

Il s'avère que les frais supplémentaires sont imputés à l'utilisateur depuis le 1er janvier 2025. Et ils sont mal communiqués (à Vevey, certains usagers ont découvert les frais supplémentaires seulement après paiement).

L'absence de communication claire sur les frais supplémentaires liés à PayByPhone pose plusieurs problèmes majeurs, tant sur le plan légal que relationnel avec les citoyens. Ces frais ne sont ni mentionnés sur les horodateurs ni clairement affichés dans l'application au moment du paiement, ce qui interroge sur la transparence de cette pratique.

Le Code des obligations, qui régit les contrats en Suisse, inclut des dispositions générales sur la transparence et l'information dans les relations contractuelles. Par exemple, l'article 2 du CO stipule qu'il faut agir de bonne foi dans les rapports juridiques, ce qui implique que les coûts doivent être communiqués clairement pour éviter toute tromperie. De plus, la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), en particulier son article 3, interdit les pratiques trompeuses, comme omettre d'informer sur des coûts cachés.

C'est pourquoi nous vous posons les questions suivantes :

1. Le Code des obligation oblige d'informer clairement et à l'avance sur tous les coûts. Cette augmentation a-t-elle fait l'objet d'une information publique ?
2. Quelles sont les raisons de ces frais supplémentaires ?

Nous vous remercions d'une réponse orale. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

8.3 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Utilisation et usage des clouds, courriels, photos et internet y compris utilisation de l'AI au sein de l'ASR »

Mme Sarah Dohr (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Internet est un outil puissant pour moderniser l'administration, mais son usage doit être encadré pour protéger les données et garantir un bon usage des agents publics. Une gestion rigoureuse des courriels

dans l'administration repose sur la conformité légale (archivage, protection des données), la sécurité (formation, outils anti-phishing) et l'efficacité (tri, délais de réponse, formalisme).

Dans ces deux points, une politique écrite, régulièrement mise à jour et partagée avec les collaborateurs, est indispensable. Aussi, la formation des collaborateurs en matière de cybersécurité et de protection des données est un sujet central à l'heure actuelle.

L'utilisation du cloud dans une administration publique doit concilier efficacité, sécurité des données et conformité juridique. Et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration peut améliorer l'efficacité, réduire les coûts et optimiser les services aux citoyens, mais elle doit être encadrée pour garantir éthique, transparence et conformité juridique.

Bien qu'il n'existe pas encore une loi spécifique sur l'IA en Suisse, les principes généraux du droit (transparence, non-discrimination, responsabilité) s'appliquent. Dans la Cybersécurité, la stratégie nationale de protection contre les cyberrisques (SNPC) et la Loi sur la cybersécurité (LSC) - entrée en vigueur au 1er janvier 2024 - imposent des mesures de sécurité renforcées. Les administrations doivent se prémunir contre les deepfakes, phishing et attaques automatisées.

Il est par conséquent irritant d'obtenir une réponse aux questions selon lesquelles ASR a jusqu'à présent fait très peu d'efforts pour clarifier les questions de sécurité liées à Internet, au courrier électronique, à l'intelligence artificielle et leur traitement auprès de ses collaborateurs (voir courrier annexé : "Demande d'accès à des documents officiels"). Que ce soit par des règlements/directives et/ou des formations ou des informations partagées.

C'est pourquoi nous vous posons les questions suivantes :

1. Est-ce une priorité d'aborder ces thèmes et d'élaborer des règlements ou des directives pour les collaborateurs ?
2. Avez-vous clarifié à ce jour si votre administration utilise des outils d'IA (chatbots, automatisation des processus, analyse prédictive) et sous quelles conditions ?
3. Si oui, y a-t-il une politique interne qui encadre l'usage des IA génératives (comme ChatGPT) pour éviter les fuites de données sensibles ?
4. Une formation du personnel sur les nouveaux risques (hameçonnage via IA, falsification vocale) qui est essentielle dans une entreprise et administration, a-t-elle été dispensée à ce jour ? »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

8.4 Interpellation de Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux) et consorts : « Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public »

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Depuis la période post-COVID-19, nous observons une augmentation notable du nombre de camping-cars stationnés de manière permanente sur les parkings publics, certains y demeurant pendant plusieurs semaines. Avec l'arrivée de la belle saison, il me semble crucial de soulever la question du camping sauvage, particulièrement celui effectué dans des camping-cars sur le domaine public de la Riviera vaudoise.

Les articles 33 et 34 du Règlement Général de Police de l'Association de Communes Sécurité Riviera stipulent clairement que « il est interdit de camper sur la voie publique et ses abords ainsi que dans les forêts » et « l'entreposage de roulottes, caravanes, véhicules servant d'habitation (camping-cars) et remorques est interdit sur le domaine public, sauf autorisation explicite de l'ASR ». Cependant, je constate que, notamment sur le parking de la piscine de la Maladaire, des campeurs s'installent pour l'été,

équipés de générateurs, accompagnés de leurs animaux et d'installations de camping, et utilisent tranquillement les infrastructures du camping de la Maladaire.

Cette situation est également corroborée par d'autres usagers réguliers de cette piscine et du camping.

Cette présence accrue de camping-cars génère une pression supplémentaire sur les espaces de stationnement aux alentours de la piscine et du lac. Cette situation est exacerbée par les travaux de réfection de la route du Lac à Clarens, qui mobilisent depuis 2023 de nombreuses places pour le stockage de matériel et de machines. De plus, ces campeurs ne s'acquittent pas des taxes de séjour intercommunales, créant ainsi une injustice vis-à-vis des campeurs en règle.

Par ailleurs, le site web du camping de la Maladaire indique que, depuis 2024, le camping n'émet plus de macarons autorisant un stationnement à durée illimitée pour les alentours du camping, mais propose des « cartes à gratter dématérialisées » au prix de CHF 8.-- par jour. Il est à noter que les camping-cars stationnant sans autorisation n'avaient pas accès à ces macarons et ne bénéficient pas non plus de ces nouvelles cartes, j'imagine.

Des habitants de la région m'ont également signalé une situation similaire sur le terrain du Gymnase de Burier durant les vacances d'été. De plus, le camping sauvage en bordure de chemins forestiers et dans les forêts elles-mêmes pose passablement de problèmes.

La police est informée de cette problématique. Cependant, à l'état actuel, l'intervention de nos agents de police se heurte à des contraintes juridiques. Pour verbaliser ces campeurs, les agents de l'ASR doivent établir un rapport de dénonciation en bonne et due forme, ce qui nécessite la présence effective des campeurs afin de constater l'infraction. Le cadre légal actuel limite donc fortement l'efficacité et la rapidité de leur action face à ce phénomène. Une modification simple de la Loi cantonale sur les amendes d'ordre communales (LAOC), par l'ajout d'une contravention spécifique pour le « camping non-autorisé » dans l'article 93, simplifierait la procédure et autoriserait directement l'émission d'amendes d'ordre. Une telle adaptation législative permettrait aux agents de sanctionner immédiatement le camping sauvage, sans démarches administratives lourdes, et agirait comme un moyen dissuasif plus efficace.

Je pose donc au Comité de direction les questions suivantes :

1. Le Comité de direction est-il informé de cette pratique de camping sauvage sur le domaine public et dispose-t-il de données chiffrées à ce sujet ?
2. Quelles mesures pourraient être envisagées pour limiter cette pratique :
 - a. Installation de panneaux d'interdiction de camping sur le domaine public aux endroits critiques ?
 - b. Une démarche auprès du Canton pour intégrer une contravention spécifique « camping non-autorisé » dans la Loi sur les amendes d'ordre communale ?
 - c. Quelles autres mesures seraient pertinentes ? »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.2 Rapport de gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Communication No 03/2025 relative au préavis No 08/2024 (Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera)

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) donne connaissance de cette communication, qui a pour but de préciser et adapter le montant de la demande d'octroi de crédit d'investissement (CHF 1'100'000.-), le montant ayant trait à l'exploitation et à la maintenance (CHF 350'000.-), ainsi que le tableau récapitulatif des coûts qui figure en page 7 du préavis.

La parole n'est pas demandée.

10.2 Maison de la sécurité publique – retour sur l'analyse « SWOT » des trois sites potentiels (Présentation)

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) remarque que l'objectif de cette présentation est de faire un point de situation quant à l'évolution de ce projet stratégique. Le troisième site revient à l'ordre du jour d'une part parce que le propriétaire privé a indiqué un intérêt à accueillir la Maison de la sécurité publique, d'autre part parce que ce terrain fait partie du préavis actuellement en consultation auprès des communes concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), zones dans lesquelles on peut faire du tertiaire selon les informations du Canton.

M. Frédéric Pilloud, directeur, présente de manière détaillée les trois variantes proposées et leur implication sur le dispositif régional. *[Cette présentation est transmise aux membres du Conseil intercommunal le lendemain de la séance par voie électronique, ndlr]*

Plusieurs questions suivent cette présentation :

La commune de Blonay – Saint-Légier s'est-elle prononcée sur la variante No 3 ? La commune voit ce projet d'un point de vue plutôt positif, mais elle n'a pas formellement pris position à ce stade.

Le terrain privé peut paraître une bonne solution parce que le privé se charge de la construction, mais des surprises peuvent survenir au moment de payer le loyer. Le Comité de direction a-t-il tenu compte de cet élément ? C'est l'une des raisons pour lesquelles le Comité de direction avait sorti le terrain privé de la première analyse. Mais les deux terrains en mains communales présentent des contraintes assez fortes. Le Comité de direction recherche donc la meilleure solution, également du point de vue financier.

Comment se déroulera la suite du projet après le départ du directeur de l'ASR ? Le processus de succession est en cours. Durant cette période transitoire, le Comité de direction discute avec des mandataires externes afin d'être accompagné dans la gestion de ce projet.

Le projet initial proposait de tout centraliser. Le maintien d'infrastructures localisées pourrait-il induire un redimensionnement du projet ? Il n'a jamais été question d'un site unique, mais d'un dispositif régional qui s'articule en fonction de l'évolution de son environnement.

Si le Comité de direction ne parvient pas à négocier avec le propriétaire privé, est-il prêt à changer d'emplacement ? Trois variantes sont sur la table, chacune ayant son dispositif propre. Une des trois paraît la meilleure sur le plan sécuritaire, mais si le coût devait se révéler trop élevé, le Comité de direction étudierait une des deux autres variantes.

Peut-il y avoir un référendum populaire sur un terrain privé ou uniquement des oppositions ? Le référendum ne porte pas sur la construction, mais sur l'affectation du sol. Le problème est donc le même, que le terrain soit privé ou communal. Mais si les zones d'activités sont validées, le risque qu'elles soient contestées par la suite diminue.

Initialement, un seul lieu était imaginé à La Saussaz. Aujourd'hui, on a un plan B, voire C ; c'est une très bonne chose. Travaillons ensemble pour trouver une bonne solution afin d'accueillir cette Maison de la sécurité et ce dispositif sécuritaire qui a besoin de nouveaux locaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS

11.1 Rapport relatif à la Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024) (Rapp. : M. Jean-Marc Forclaz, Président)

M. Jean-Marc Forclaz (Montreux), président de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. le Président constate que la commission propose un amendement afin de modifier le libellé de la nouvelle disposition réglementaire en remplaçant le mot « chasuble » par « chasuble (gilet) ».

Au vote, l'amendement de la commission est accepté à une large majorité (onze abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (trois abstentions) telles qu'amendées. Dès lors,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 07/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 sur la modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera tendant à l'intégration d'une nouvelle disposition portant sur les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'adopter le nouvel article 30bis du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera tel qu'amendé, qui stipule :

Préalablement à tout démarchage à domicile (porte-à-porte) impliquant une collecte d'argent, l'organisation ou l'association concernée doit en faire l'annonce auprès de l'ASR en mentionnant les dates, lieux et motifs du démarchage.

Le démarchage à domicile (porte-à-porte) est autorisé à condition que la personne qui se présente à domicile soit identifiable par un badge, qui doit mentionner au minimum ses nom et prénom, ainsi que la dénomination de l'organisation au profit de laquelle le démarchage est effectué.

La personne qui effectue le démarchage doit porter une chasuble (**gilet**) blanche, sur laquelle figure de manière visible le logo de l'organisation qu'elle représente.

Les atteintes à l'ordre public et à la tranquillité publique sont passibles d'une amende aux conditions et dans les limites prévues par la législation cantonale en matière de poursuite et de répression des contraventions.

11.2 Rapport relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024) (Rapp. : M. Yvan Cornu, Président)

M. Yvan Cornu (Vevey) rappelle les deux vœux formulés par la commission. Au niveau de la clarification de l'augmentation des coûts des services informatiques, la commission formule le vœu « que le Comité de direction rédige un rapport détaillant les raisons de l'augmentation des coûts informatiques de l'ASR de près de 40% ces deux dernières années. Les coûts d'exploitation et de maintenance du présent projet, ainsi que son amortissement sur les cinq prochaines années, viendront encore s'ajouter à cette hausse ». Ce vœu reprend une demande émise par la commission de gestion. En ce qui concerne le plan des investissements, la stratégie et les enjeux financiers, compte tenu des enjeux et des investissements futurs de l'ASR tels que la Maison de la sécurité ou le projet SAT, la commission formule le vœu « d'examiner la possibilité de créer une commission des finances, à laquelle pourrait être confiée, par exemple, la mission suivante : examiner et donner des avis sur les questions financières, se pencher sur les projets d'investissement proposés par le Comité de direction et évaluer leur impact financier et leur viabilité à long terme, proposer des mesures de gestion financière et de répartition des ressources pour les projets à venir. Concernant l'examen du présent préavis, une commission des finances aurait pu préparer les détails financiers en amont, afin de clarifier et simplifier le débat ».

M. Tal Luder (Montreux) ne comprend pas ce que vient faire le projet SAT dans un préavis qui traite de l'infrastructure informatique. Cela le dérange et ne lui permet pas de prendre une décision, puisque cela introduit un autre élément, un projet séparé encore à venir. Pourquoi le Comité de direction a-t-il présenté ce projet pendant la commission alors que cela n'a aucun rapport ? Il n'y a pas d'unité de matière, cela crée de la confusion. La lecture du rapport n'amène rien de plus que le préavis. Pour sa part, il s'oppose au projet SAT. C'est une bonne idée pour la gestion du trafic, mais ces radars seront une énième embuche pour les automobilistes. Faire rentrer des recettes avec ces radars est mentionné comme un point positif du projet, mais on a toujours dit que les amendes ne sont pas à prévoir en tant que bénéfice. Dès lors, peut-on voter les conclusions du préavis en toute conscience sans se dire que le SAT est mélangé à cette infrastructure ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond que la seule volonté du Comité de direction avec cette présentation était technologique, pour montrer que dans la situation actuelle, nous ne pourrions pas disposer de ce genre d'outil. Le but du SAT n'est pas seulement de mettre des amendes, mais surtout de réguler le trafic. Aujourd'hui, à chaque congestion sur l'autoroute, tous les GPS dévient le trafic sur les zones villageoises, souvent limitées à 30 km/h. Avec le SAT, on aurait la possibilité, la flexibilité d'interdire l'accès à tel ou tel endroit.

M. Tal Luder (Montreux) constate donc que le projet SAT ne fait pas partie de l'infrastructure informatique (*on lui confirme que ce n'est effectivement pas le cas*). À la demande de son groupe, il précise que son opinion sur le SAT et ses propos concernant le rapport de la commission relèvent de sa position personnelle. Il invite cependant le Conseil à accepter les conclusions du préavis, telles qu'amendées, comme le fera la quasi-unanimité du groupe. Cela permettra d'une part à la commune de Montreux de retrouver son autonomie et de mettre l'accent sur une infrastructure au service de sa population, d'autre part, à l'ASR de disposer d'une infrastructure propre, nouvelle et performante, pour lui permettre de tenir des services exigeants, qui doivent fonctionner 24/24 toute l'année, au bénéfice qui plus est d'une plus large population.

M. Jean Signori (Jongny) est ingénieur en informatique et responsable d'un service informatique. Il a lu ce préavis avec grand intérêt, mais ne comprend toutefois pas du tout à quoi correspondent les CHF 500'000.- prévus au niveau de l'infrastructure IT pour la partie matériel et logiciel (serveurs).

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) passe la parole à M. Philippe Blanchard, responsable IT au niveau de l'ASR. Celui-ci précise en préambule que tous les montants mentionnés le sont TTC. Près de la moitié du montant de CHF 500'000.- concerne la partie matériel, les serveurs qui vont accueillir les applications, le stockage et la sauvegarde. En plus de ces serveurs, il y a la partie réseau, les routeurs, qui permettent de lier le tout au sein de nos deux data centers. L'autre moitié représente toute

la partie logiciel et les licences pour l'hyperviseur, les serveurs, les bases de données, les logiciels de sauvegarde, la messagerie, la protection de la messagerie (anti-spams, phishing, etc.) et la gestion globale des postes de travail de la nouvelle infrastructure. A noter que tous ces frais de licences sont payés en une seule fois pour cinq ans, et non pas annuellement.

M. Jean Signori (Jongny) aurait souhaité voir ces informations dans le préavis. Autre question : combien coûteront ces licences par année ?

M. Philippe Blanchard répond qu'un montant de CHF 350'000.- est prévu pour la maintenance constructeur du matériel, l'accompagnement des prestataires tout au long de chaque année, la maintenance des data centers, la sécurité qui va avec (lot no 2 de l'appel d'offres). Tout l'accompagnement logiciel, matériel et humain pour les années à venir est donc résumé à CHF 350'000.-.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande si l'on sait, puisque ce matériel est déjà obsolète au moment où on l'achète, combien coûtera le renouvellement de l'infrastructure d'ici 5 à 7 ans ?

M. Philippe Blanchard répond que l'idée est de tenter de lisser le coût de ce renouvellement sur plusieurs années afin d'éviter d'investir un montant aussi important à chaque renouvellement. Le crédit demandé comprend toute la mise en place de la nouvelle infrastructure, ce qui représente un coût non négligeable. Ensuite, on discutera uniquement du renouvellement du matériel et des licences. Mais il ne peut pas communiquer de montant précis pour l'instant.

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) indique que la commission a eu droit à une présentation PowerPoint, mise à disposition de tous les membres de la commission. La commission a renoncé, pour plusieurs raisons, à mettre cette présentation dans le rapport, mais peut-être que cela pourrait être utile, pour les personnes très intéressées par ce sujet, que cette présentation soit partagée pour répondre à davantage de détails techniques.

M. Fabrice Yerly (Montreux) admet que cet investissement paraît nécessaire pour que l'ASR puisse fonctionner avec de bons outils. Il s'interroge toutefois sur le potentiel de mutualisation qu'on aurait pu imaginer. L'ASR va acheter sa propre infrastructure, ses propres serveurs et logiciels. D'autres associations de communes font de même. A quel point aurait-on pu imaginer ne pas faire cet investissement tout seuls, mais peut-être avec d'autres ?

M. Frédéric Pilloud admet que cette question fait particulièrement sens. Lorsqu'on lit le rapport sur les réflexions en lien avec la Maison de la sécurité publique, on voit que le Comité de direction a intégré dans cette dimension-là un data center et la possibilité d'offrir des prestations type sécurité informatique ne serait-ce qu'en priorité aux différentes communes membres. Pour l'instant, le but est de devenir autonome, parce qu'on a vu la vulnérabilité de cette gestion hybride dans le cadre de la cyberattaque. En effet, le fait que des services qui œuvrent 24h/24 au profit de la sécurité de la population soient dépendants d'une administration qui ferme ses portes durant une majorité de ces tranches horaires a montré ses limites, même si cela a été une option fantastique à l'époque lors de la création de l'organisation. Mais nous ne voulions pas nous imposer dans les différentes communes en arrivant avec un projet complètement construit, en sachant aussi que l'étape de la Maison de la sécurité publique et l'intégration des partenaires cantonaux nous guiderait dans ce sens-là pour les années à venir. C'est donc une étape, une transition. Cela répond également à la question de M. Tal Luder (Montreux), à savoir qu'on a souhaité faire preuve de transparence sur ce qui pourrait être intégré dans le développement futur avec la question du SAT. Il ne faut pas résumer ce dispositif aux bons vieux radars. Ce n'est absolument pas l'esprit, mais les difficultés de mobilité sur la région demandent à ce qu'on intègre cette vision-là.

M. Yanick Hess (Montreux) s'interroge sur ce que peut faire le Conseil intercommunal. La commission propose de créer une commission des finances. Or, le règlement ne prévoit pas que le Conseil vote des vœux ou des observations ; il se prononce sur des conclusions qui se rapportent uniquement à l'objet. Constituer une commission des finances demanderait une modification du règlement, ce qui nécessiterait le dépôt d'une motion.

M. Cédric Bussy (Vevey) souhaite réitérer au Comité de direction une invitation déjà faite en commission, à savoir d'établir une stratégie, ou du moins une réflexion approfondie, sur la réduction de nos dépendances aux logiciels sous licences pour aller vers de l'open source. Certes, cela représente beaucoup de défis, en premier lieu culturel : tout le monde a l'habitude de la suite Office et rien que l'idée d'en changer fait peur. Ce sont aussi des logiciels qui sont moins connus, donc l'intégration entre logiciels n'est peut-être pas une mince affaire. Néanmoins, on sait que cela présente des avantages en termes sécuritaires. Avec les événements géopolitiques actuels, il considère que son propos est d'autant plus pertinent.

Mme Sarah Dohr (Vevey) avoue que lorsqu'elle a reçu le préavis, elle était d'abord perplexe, puis outrée, parce qu'on se retrouve à nouveau dos au mur. Comment se fait-il que le Conseil n'ait pas été informé que Montreux résiliait le contrat de support informatique de l'ASR ? Elle a creusé la question et il s'avère que les relations sont très tendues, voire exécrables. Suite à cette impossibilité de travailler ensemble, Montreux a résilié le contrat à fin juin 2025, mais l'ASR a répondu que les délais étaient trop serrés. Le rapport montre bien que même une autonomisation au 31 décembre 2025 sera serrée. Vevey vient de voter le renouvellement de son infrastructure informatique pour près d'un million de francs, on est en train de faire la même chose avec l'ASR. Le contribuable de la Riviera va donc déboursier tous les cinq ans des millions de francs pour renouveler une infrastructure qu'elle considère comme du luxe. On est incapable de converger non seulement l'argent du contribuable, mais aussi le savoir-faire, la collaboration. On ne peut plus continuer ainsi. Le monde est en ébullition, on ne sait pas ce qui peut se passer. Au lieu d'avoir plusieurs centres qu'on peut attaquer, réfléchissons à n'avoir qu'un seul centre qui soit solidement protégé. Elle votera donc contre ce préavis et exigera de Montreux une explication sur les relations exécrables que la commune entretient avec l'ASR. Elle invite donc le Conseil à voter non à ce préavis.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) explique la raison pour laquelle Montreux a décidé de résilier la convention. Lorsqu'on est victime d'une cyberattaque, on en tire des conclusions. Une des conclusions est que la commune n'est pas un prestataire de services. Elle doit avoir un système informatique pour ses collaborateurs, pour ses services, pas pour d'autres acteurs externes qui n'ont pas la même manière de fonctionner, notamment pour l'ASR 365 jours/an, 24h/24. La stratégie de Montreux est donc de résilier tous les contrats qu'elle a avec des entités externes pour se concentrer sur son activité propre. Après la cyberattaque, la commune a imposé à ses services des mesures en matière de sécurité que l'ASR, qui a des particularités propres, peut difficilement suivre. Tout cela est peut-être la traduction de l'adjectif « exécrable », mais la réalité est une volonté stratégique, un fonctionnement ASR totalement différent d'un service communal. C'est grâce à l'ASR si Montreux a découvert la cyberattaque, qui s'est produite un dimanche matin. C'était une bonne chose pour Montreux, mais il était clair que la commune ne pouvait plus continuer dans ce sens-là, n'ayant ni la culture ni les ressources pour fournir une prestation digne de ce nom à une organisation telle que l'ASR.

M. Frédéric Pilloud ajoute que les relations ne sont absolument pas exécrables avec quelque service que ce soit à Montreux. On a eu un partenariat extraordinaire durant la gestion de la cyberattaque. En revanche, dans les modalités, notamment certains délais imposés, on a dû trouver un chemin qui satisfasse les deux parties. Cela s'est fait en bonne intelligence, avec des recherches de solutions dans le respect des contraintes et en fonction des besoins particuliers de chacune des deux entités. Il ne s'agit pas des fantasmes du directeur de l'ASR, mais de la sécurité de toutes et tous. Il laisse à Mme Sarah Dohr (Vevey) le choix d'assumer dans sa décision les responsabilités qui vont avec.

M. Tal Luder (Montreux) fait partie de la Commission municipale consultative du système d'information (CMCSI) et de la commission de gestion, qu'il préside cette année. L'équipe informatique de Montreux ne peut pas assumer davantage de prestations que celles qu'elle doit fournir pour la commune. Ils sont peu nombreux et il a déjà fallu insister pour obtenir 1,5 EPT en plus, qui ne suffit pas. C'est toujours Montreux qui assure la téléphonie de l'ARAS et la commune souhaiterait s'en débarrasser aussi, mais ce n'est apparemment pas possible. La décision de Montreux n'est donc pas due à des relations exécrables, c'est la volonté de protéger le personnel communal, afin qu'il puisse effectuer son travail pour la commune, mais aussi parce qu'il n'y a pas de raisons que Montreux offre des prestations qui sont à

la limite de coûter de l'argent à ses contribuables. Ce n'est pas logique pour les finances communales et notre travail consiste aussi à surveiller l'utilisation de l'argent public.

M. Jean Signori (Jongny) indique que s'il a eu peur en regardant le volet financier du préavis, il se dit aujourd'hui rassuré. Le coût est tout à fait correct pour cinq ans. Sur le long terme, le faire à l'interne sera bénéfique pour l'ASR, parce que cela coûte beaucoup plus cher de prendre une entreprise de service qui fait cela en externe. Mais il faut avoir les ressources pour le faire et ça, c'est une autre question, qui ne figure pas dans le préavis. Le Conseil sera certainement amené à en rediscuter, mais en tant que spécialiste, il ne s'oppose plus à ce préavis.

M. le Président clôt la discussion. Le Comité de direction ayant transmis son amendement avec le préavis, il propose de ne pas en donner lecture (*cette proposition ne fait l'objet d'aucune réaction*). Au vote, l'amendement du Comité de direction est accepté à une large majorité (un avis contraire et une abstention).

M. Yvan Cornu (Vevey), président de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport, telles qu'amendées à la suite du vote du Conseil intercommunal.

Au vote final, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et deux abstentions) telles qu'amendées. Dès lors,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 08/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00,

Vu la communication No 03/2025 du Comité de direction au Conseil intercommunal,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir une nouvelle infrastructure informatique et les services associés, selon descriptif mentionné dans le préavis No 08/2024 ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 1'100'000.00** au maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

11.3 Rapport relatif au projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024) (Rapp. : M. Dominique Vaucoret, Président)

M. le Président remarque que la commission propose un amendement afin de supprimer le terme « environ » du premier point des conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz), président de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport, telles qu'amendées à la suite du vote du Conseil intercommunal.

Au vote final, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (une abstention) telles qu'amendées. Dès lors,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 09/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la contribution au projet POLAP,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver l'investissement de CHF 88'000.- réparti sur les années 2024, 2025 et 2026 ;
- de charger le Comité de direction et les services concernés du suivi.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Tal Luder (Montreux) propose d'ajouter de manière permanente le terme « TTC » aux montants qui figurent dans les conclusions des préavis présentés par le Comité de direction.

Mme Sarah Dohr (Vevey) remarque qu'en date du 24 mars 2025, le Conseil communal de Vevey a reçu une communication concernant une prise de position de l'ASR à l'égard du préavis municipal relatif aux caméras de vidéosurveillance, dans laquelle l'ASR se prononçait positivement. Cette communication ne portait ni logo ni signature de l'ASR. L'ASR a-t-elle envoyé une lettre et, si oui, est-ce possible d'obtenir cette lettre ? (*Le Comité de direction répondra lors de la prochaine séance*) D'autre part, certains membres du groupe Vevey ont reçu une invitation à l'inauguration du poste de police de Vevey qui a lieu le 30 avril, d'autres pas. Qu'en est-il ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond que l'invitation vient de la commune de Vevey.

M. Frédéric Vallotton (Vevey) remarque que c'est le printemps et le retour des rodéos urbains, avec des vitesses parfois très élevées en plein centre-ville. Il semble que les auteurs de ces rodéos soient identifiés, mais cela continue. Que fait l'ASR pour stopper ces comportements qui sont terriblement dangereux ? Voilà un exemple de l'utilité qu'auraient les radars.

M. Frédéric Pilloud prend la parole au terme de son mandat :

« C'est avec une émotion teintée d'une certaine nostalgie que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'heure de clore un chapitre, soit un parcours enrichissant au sein de l'Association de communes Sécurité Riviera. Ces huit années de collaboration ont été marquées par des moments d'enthousiasme et de succès, mais aussi par des épreuves et des défis qu'il a fallu affronter ensemble.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Conseil intercommunal et le Comité de direction pour la confiance et le soutien dont vous m'avez fait part tout au long de cette période, et encore plus particulièrement ce soir au niveau du préavis concernant l'infrastructure informatique. Ce soutien a été essentiel à la réalisation de nos projets communs, et il a permis à notre association pionnière et apprenante de se développer, ainsi que de répondre aux enjeux toujours plus complexes auxquels nous sommes confrontés.

Au fil des années, plusieurs moments forts se sont inscrits dans nos mémoires, parmi lesquels je tiens à souligner la magie onirique de la Fête des Vignerons en 2019, qui restera sans doute un temps fort, alliant convivialité, culture et solidarité dans un cadre d'exception. C'était un véritable symbole de notre capacité à rassembler nos communautés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles, ainsi qu'à célébrer nos racines et nos traditions.

Mais au-delà des moments joyeux, nous avons également traversé des crises qui ont mis notre résilience à l'épreuve. Je pense bien sûr à la période difficile de la crise sanitaire liée à la COVID-19, où, face à l'incertitude et aux bouleversements, notre solidarité et notre capacité d'adaptation ont été des atouts précieux. Par ailleurs, nous avons dû faire face à des situations imprévues, telles que la cyberattaque qui a touché la commune de Montreux, ou encore des incidents techniques, comme la panne du réseau de téléphonie à Blonay – Saint-Légier. Ces situations complexes ont renforcé notre détermination à agir ensemble pour protéger la population.

Cependant, certaines épreuves ont été plus douloureuses. Nous avons malheureusement perdu des collaborateurs et des élus, partis trop tôt, laissant un vide qui ne se comble pas. Leur mémoire demeure vivante dans notre travail quotidien, et nous continuerons à œuvrer dans leur esprit, avec la même passion et le même dévouement qu'ils ont toujours incarné.

Nous savons que les défis auxquels nous avons été confrontés n'étaient que des prémices, et que l'avenir nous réserve encore des enjeux d'une ampleur considérable. En particulier, les défis sociétaux, climatiques, sécuritaires et politico-économiques que nous devons relever et qui ne seront pas de tout repos. Parmi ceux-ci, je tiens à souligner l'importance capitale de la concrétisation de projets-clés, à commencer par celui de l'évolution du dispositif régional, dont la Maison de la sécurité publique. Ce projet est d'une importance stratégique pour l'avenir de notre région, et il incarne une vision partagée de l'avenir de la sécurité publique. Comme l'a si bien dit le stratège Michaël Kami : « Une vision sans action n'est qu'une hallucination ». Cette citation doit nous inspirer aujourd'hui, car nous devons impérativement passer à l'action pour concrétiser ce projet au sein de l'agglomération Rivelac qui se dessine.

Je souhaite également rendre hommage à tous les personnels, femmes et hommes, des services de secours et administratifs, qu'ils soient professionnels ou de milice. Leur engagement exceptionnel 24/24 – 7/7 mérite notre reconnaissance. Ils sont les piliers sur lesquels repose notre capacité à répondre aux urgences, à préserver la sécurité et à garantir le bien-vivre ensemble. Leur dévouement, souvent dans l'ombre, mais toujours avec une grande force de caractère, fait toute la différence dans notre quotidien. Enfin, je suis très reconnaissant à mes collègues de la Direction avec qui j'ai partagé des moments riches et intenses.

A l'aube de conclure, je vous adresse mes plus sincères vœux de plein succès pour la suite de votre mission, à vous, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction. Je demeure convaincu que, ensemble, vous saurez relever les défis qui se profilent à l'horizon et poursuivre le travail amorcé dans une vision prospective. Il y a encore beaucoup à accomplir, mais je suis convaincu que l'avenir sera porteur de belles réussites.

En qualité de futur directeur de la division de défense contre l'incendie et de secours auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance, je me réjouis de suivre l'évolution de l'ASR et de vous soutenir dans vos ambitions. Merci de votre attention. » (*Applaudissements nourris de l'assemblée*)

M. le Président ne se dit pas grand orateur, mais souhaite juste dire un simple mot de sa part, mais aussi de la part de l'ensemble du Conseil intercommunal et qui résume l'avis de toutes et tous : **MERCI !**

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) remercie le directeur sortant pour l'immense engagement et le professionnalisme dont il a fait preuve pendant les huit années passées sur la Riviera. Il a su apporter un souffle nouveau et fédérateur qui permet à notre association d'aller dans la bonne direction et dans une voie plus contemporaine. Par chance, il ne part pas très loin et nous aurons l'occasion de le croiser

et d'échanger avec lui de manière transparente et conviviale. Il se réjouit déjà de ces prochaines rencontres. Un immense merci pour le travail accompli, pour cette capacité à fédérer les gens et la convivialité qu'il a apportée au sein d'une association qui certes a pour but la sécurité, mais cela montre que l'engagement personnel et cette capacité à aimer les gens fait aussi partie du métier.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h55.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

<p>Le Président Héraclès DELLAS</p> 		<p>La Secrétaire Carole DIND</p> 
--	---	---